

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

1979

COMMISSION

Distr.
GENERALE

A/34/834
15 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Points 79 et 98 de l'ordre du jour

ANNEE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPEES

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution
recommandé par la Troisième Commission (A/34/782, par. 11)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur: M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

1. A sa 80ème séance, le 13 décembre 1979, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/34/158/Add.1) concernant les incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Troisième Commission (A/34/782, par. 11), ainsi que le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/34/7/Add.18).
2. Les commentaires et observations que les délégations ont formulés au cours de l'examen de cette question par la Commission sont consignés dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/34/SR.80).
3. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne a proposé de rétablir le montant de 46 600 dollars que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au paragraphe 11 de son rapport, avait recommandé de déduire du crédit demandé.
4. Le Président du Comité consultatif a informé la Cinquième Commission que, compte tenu des travaux de secrétariat que devrait effectuer le titulaire du poste d'agent des services généraux en question, le montant approprié ne se chiffrerait pas à 46 600 dollars, mais à 43 200 dollars.
5. La Cinquième Commission a adopté la proposition visant à rétablir le montant de 43 200 dollars que le Comité consultatif avait recommandé de déduire du crédit demandé, par 62 voix contre 20, avec 24 abstentions. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

/...

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahrein, Bhoutan, Burundi, Cap-Vert, Chypre, Costa Rica, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jémahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Malaisie, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Turquie, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Allemagne République fédérale d', Australie, Bulgarie, Côte d'Ivoire, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Se sont abstenus : Bahamas, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Congo, Danemark, Equateur, Grèce, Irlande, Libéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République centrafricaine, Roumanie, Sao Tomé-et-Principe, Singapour, Trinité-et-Tobago.

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

6. La Cinquième Commission a décidé, par 92 voix contre 8, avec 4 abstentions, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution recommandé par la Troisième Commission (A/34/782, par. 11), il faudra ouvrir dans le projet de budget-programme pour 1980-1981 les crédits supplémentaires indiqués ci-après:

Dollars des Etats-Unis

Chapitre 6	836 900
Chapitre 8	2 000
Chapitre 27	586 100

Un crédit de 169 600 dollars devrait également être inscrit au chapitre 31 (Contributions du personnel), opération qui serait compensée par une augmentation équivalente au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). En outre, les dépenses à engager au titre des services de conférence, d'un montant maximum de 550 400 dollars, seront examinées ultérieurement dans le contexte de l'état récapitulatif du coût des services de conférence pour 1980.

/...

Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burundi, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

7. Après le vote, les délégations du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des Etats-Unis d'Amérique ont expliqué leur vote.
